LOGO

Organisation du monde du travail (OrTra)

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du [date d'édiction de la nouvelle orfo] sur la formation professionnelle initiale du

Champ professionnel « agriculture » : compétences opérationnelles communes

du [date d'élaboration / signature du plan de formation par l'OrTra, cf. p. 10 de ce document]

lors de révisions partielles du plan de formation (état au…), date d'élaboration / signature feuille de modification OrTra

N° de la profession [numéro]

Vue d’ensemble des compétences opérationnelles : compétences opérationnelles communes

↓ Domaines de compétences opérationnelles								
a	**Soins apportés aux terres cultivées**		a1: observer et évaluer le site et son sol dans leur écosystème	a2: maintenir et promouvoir la biodiversité	a3: observer et favoriser le développement des plantes et des cultures	a4: préserver la fertilité du sol		
b	**Entretien et utilisation de l’infrastructure technique**		b1: entretenir les installations et les bâtiments de l’exploitation agricole	b2: entretenir les véhicules, les machines et le petit matériel agricoles	b3: utiliser les véhicules et les machines agricoles	b4: utiliser les instruments et les outils de l’agriculture de précision		
c	**Organisation et communication dans l’environnement de l’exploitation**		c1: planifier et organiser son propre travail dans l’exploitation agricole	c2: instruire et encadrer le personnel de l’exploitation agricole	c3: saisir et mettre à jour les données structurelles de l’exploitation agricole	c4: communiquer avec les différents interlocuteurs de l’agriculture	c5: calculer et présenter les recettes et les dépenses de l’exploitation agricole	c6: vérifier et documenter le respect des normes de qualité et de production de l’exploitation agricole

Niveau d’exigences de la profession

Le niveau d’exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l’aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l’enseignement de la culture générale conformément à l’ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS *412.101.241*).

Note: Les parties marquées en bleu sont les objectifs du permis produits phytosanitaires de l’OFEV et ne peuvent pas être modifiées. Elles ne sont donc pas soumises à la consultation externe

Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Domaine de compétences opérationnelles a : Soins apportés aux terres cultivées

Compétence opérationnelle a1 : Observer et évaluer le site et son sol dans leur écosystème

En fonction de la région où ils se trouvent, les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont confrontés à différentes conditions climatiques et de culture. Cela se répercute en particulier sur le choix des cultures et les techniques culturales. Ils prennent leurs décisions de manière flexible en fonction de la situation, en se basant sur une observation constante du site et du sol.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture déterminent les cultures appropriées en fonction de l'emplacement. Pour ce faire, ils recherchent des données climatiques et météorologiques, tiennent compte des influences de la géographie et de la topographie ainsi que des interactions de l'écosystème. L'observation et l'évaluation du sol sont également déterminantes pour le choix des cultures. Ils expliquent de manière compréhensible à des personnes extérieures le système de culture et les techniques culturales de leur exploitation. Ils expliquent comment les mesures qu'ils prennent contribuent à préserver et à stimuler le sol en tant que base de vie et de production. Ils sont conscients qu'une faune et une flore diversifiées favorisent la résilience du sol.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
a1.1	Ils déterminent des cultures appropriées pour différents sites en tenant compte des conditions climatiques (où sommes-nous ?). (C4)	Ils décrivent les facteurs de croissance des plantes pour l'évaluation du site. (C2) A l'aide d'exemples concrets, ils analysent les facteurs importants pour une production adaptée au site (p. ex. microclimat, exposition, direction des vents, ombre, altitude). (C4)	
a1.2	Ils recherchent des données climatiques et météorologiques à l'aide des sources appropriées. (C3)	Ils choisissent les sources appropriées pour la recherche de données climatiques et météorologiques en rapport avec l'emplacement. (C3)	

		Ils interprètent les données climatiques et météorologiques, à l'aide d'exemples (p. ex. les précipitations). (C4) Ils expliquent les avantages et les inconvénients des différentes conditions climatiques en ce qui concerne le choix et la mise en place des cultures. (C2)	
a1.3	Ils déduisent les mesures appropriées en vue de conditions de culture optimales en fonction de la topographie et de l'exposition du site. (C4)	Ils formulent des mesures typiques pour différentes conditions de culture (p. ex. haies brise-vent, couvertures du sol). (C2)	
a1.4	Ils déterminent le type de sol et proposent des mesures ou des cultures appropriées. (C4)	Ils décrivent la formation, la structure et la composition du sol à l'aide d'un profil de sol. (C2) Ils décrivent les principales caractéristiques de différents types de sol (texture du sol). (C2) Ils décrivent les processus biologiques dans le sol. (C2) Ils décrivent l'interaction du sol avec l'écosystème. (C2)	
a1.5	Ils expliquent à des personnes extérieures le système de production et le choix des cultures de leur exploitation. Ils justifient comment les mesures contribuent à préserver et à stimuler le sol en tant que base de production et de vie. (C3)	Ils comparent les caractéristiques de base et les exigences des différentes cultures du champ professionnel de l'agriculture. (C2) Ils décrivent les caractéristiques des différents systèmes de production du champ professionnel de l'agriculture (cultures pérennes, cultures annuelles, sur buttes, hors-sol). (C2)	
a1.6	Ils contrôlent les conditions cadres légales en lien avec le choix de cultures et l'emplacement (p. ex. cadastre viticole, distances aux cours d'eau, zones de protection des eaux (C4).	Ils expliquent les principales conditions cadres légales en lien avec le choix de cultures et leur importance pour la protection de l'écosystème (p. ex. loi sur la protection des eaux, loi sur l'aménagement du territoire, ORRChim). (C2)	

Compétence opérationnelle a2 : Maintenir et promouvoir la biodiversité

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont conscients de l'importance de la biodiversité pour la stabilité de l'écosystème et, par conséquent pour leur entreprise et la société. Ils adoptent une perspective globale et s'efforcent de promouvoir la biodiversité dans leur domaine d'activité.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture mettent en évidence les effets de leur travail quotidien et les interactions avec la biodiversité. En collaboration avec la direction de l'exploitation, ils établissent une vue d'ensemble des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sur l'exploitation (éléments SPB) ou la mettent à jour. Ils définissent des mesures permettant d'augmenter ou de maintenir la biodiversité (p. ex. faire passer une prairie écologique en Q2, entretenir des murs de pierres sèches). En outre, ils déterminent et mettent en œuvre des mesures d'entretien et des étapes de travail appropriées pour les SPB présentes sur l'exploitation. Ils contrôlent à intervalles réguliers l'évolution des SPB avec la direction de l'exploitation.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
a2.1	Ils démontrent, pour leur exploitation, quelles sont les conséquences du travail quotidien et les interactions avec la biodiversité. (C3)	Ils expliquent le terme de biodiversité et son importance au niveau local, régional et global. (C2) Ils décrivent les différents écosystèmes significatifs pour l'agriculture (p. ex. forêts, prairies, grandes cultures, ruisseaux, pâturages boisés) et comment ils interagissent. (C2) Ils décrivent les causes de la perte de biodiversité ainsi que les conséquences d'évolutions négatives pour l'écosystème. (C2) Ils mettent en évidence les visions et les demandes des différents groupes d'intérêts en matière de promotion de la biodiversité (p. ex. projets de protection des plantes). (C2) Ils décrivent l'équilibre naturel entre différentes populations (p. ex. ravageurs, auxiliaires). (C2) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Expliquer l'importance de la biodiversité à l'aide d'exemples d'auxiliaires (C2) Démontrer les effets de l'absence de certaines espèces dans la chaîne alimentaire à l'aide d'exemples (C2)	

		Relever les conditions et restrictions d'emploi des produits phytosanitaires à respecter pour protéger les abeilles et les organismes non cibles et en décrire la mise en œuvre dans des situations concrètes (C3)	
a2.2	Ils établissent avec le chef d'exploitation une vue d'ensemble des éléments de biodiversité à disposition sur l'exploitation ou la mettent à jour. Ce faisant, ils expliquent leur importance pour l'entreprise. (C3)	Ils expliquent les différents éléments de biodiversité et leurs exigences spécifiques. (C2)	
a2.3	Ils s'informent sur les exigences que l'entreprise doit satisfaire afin de favoriser la biodiversité. (C3)	Ils décrivent les conditions des prestations écologiques requises (PER) et de différents labels en matière de promotion de la biodiversité (p. ex. IP, Bio, lait des prés). (C2)	
a2.4	Ils définissent des mesures permettant d'optimiser la biodiversité sur sa propre entreprise ainsi qu'au niveau interentreprises (p. ex. faire passer une prairie écologique en Q2, mettre en réseau des éléments de promotion de la biodiversité, murs de pierres sèches). (C3)	Ils élaborent des mesures adaptées à la promotion de la biodiversité pour des exemples choisis. (C3) Ils citent des exemples interentreprises et régionaux de promotion de la biodiversité et de mise en réseau de certains éléments des SPB. (C1) Ils expliquent la plus-value d'éléments de promotion de la biodiversité en réseau. (C2)	
a2.5	Ils réalisent des mesures de soin et des tâches appropriées pour favoriser la biodiversité (p. ex. entretenir des murs de pierres sèches, des niches pierreuses, des haies et des tas de branches). (C3)	Ils expliquent l'importance des structures écologiques (p. ex. murs de pierres sèches, haies, tas de branches) comme habitat pour les plantes et les animaux. (C2) Ils décrivent les espèces animales et végétales typiques des structures écologiques. (C2) Ils réalisent un projet de promotion de la biodiversité. (C3)	Ils réalisent un projet de promotion de la biodiversité. (C3)

a2.6	D'entente avec la direction de l'entreprise, ils vérifient l'état des éléments de biodiversité. (C3)	Ils évaluent la qualité de différentes SPB dans le cadre d'un exercice au champ. (C4) Ils saisissent les éléments des SPB dans le système cantonal, selon les instructions données. (C3)	
a2.7	Ils évaluent les aspects économiques des SPB. (C3)	Ils expliquent les aspects économiques de différents éléments de promotion de la biodiversité. (C2)	

Compétence opérationnelle a3 : Observer et favoriser le développement des plantes et des cultures

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture observent attentivement le développement des plantes et des cultures. Cela leur permet de réagir à temps lorsque la croissance ou la santé des plantes est affectée. Ils sont conscients que les mesures prophylactiques permettent d'avoir une production ciblée, efficiente et respectueuse de l'environnement.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture évaluent l'état des plantes sur la base d'observations et de mesures. Ils entreprennent des mesures proactives (par ex. : soins, choix des variétés, filets de protection), pour obtenir une croissance optimale et une bonne qualité. Lorsqu'une plante ne se développe pas de manière saine, ils analysent les causes sur la base des symptômes. Lors de carences ils prennent les mesures appropriées telles qu'une fertilisation ou des mesures de soins. Ils utilisent des produits phytosanitaires lorsque le besoin est établi sur la base de seuils de tolérance ou de systèmes de prévisions. Ils tiennent compte des dispositions légales et veillent à une utilisation correcte selon les bonnes pratiques agricoles.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
a3.1	Ils différencient la flore accompagnatrice des plantes cultivées. (C3) Ils évaluent les conséquences possibles de la concurrence sur les différentes populations de végétaux. (C4)	Ils reconnaissent les plantes cultivées et la flore accompagnatrice pertinentes pour le champ professionnel de l'agriculture et les décrivent avec des termes techniques (dans leur langue). (C3) Ils classent les plantes dans les familles botaniques. (C1)	

		Ils décrivent les propriétés et cycle de vie des plantes. (C2) Ils expliquent à l'aide d'exemple les effets positifs et négatifs possibles de la flore accompagnatrice. (C2)	
a3.2	Ils observent (visuellement), mesurent et interprètent le développement et la santé des plantes sur la base des critères essentiels (p. ex. : grandeur, poids, nombre, qualité). (C3)	Ils décrivent les fonctions des différentes parties de la plante. (C2)	
a3.3	Ils prennent des mesures indirectes pour permettre une croissance optimale (p. ex. : favoriser les auxiliaires, lutter contre les adventices, filets de protection). (C3) Ils soignent les cultures à l'aide des mesures appropriées pour favoriser la santé des cultures. (C3) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Choisir et appliquer des procédés physiques, biologiques et biotechnologiques appropriés pour réguler les adventices (C4)	Ils formulent les conditions optimales pour le développement des plantes. (C2) Ils différencient les mesures directes et indirectes de promotion de la santé des plantes. (C2) Ils expliquent le sens et l'utilité de la rotation des cultures à l'aide d'exemples concrets. (C2) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Indiquer les mesures de prévention qui agissent contre l'envahissement des adventices (C2) Identifier les adventices les plus fréquentes et indiquer le potentiel de dommages et les seuils d'intervention (C3) Indiquer les avantages et les inconvénients des différentes mesures de lutte et évaluer leur impact sur l'environnement et leur efficacité (C4)	
a3.4	Ils analysent les symptômes et les causes lorsqu'une plante ne peut pas suffisamment se développer (p. ex. : en raison de l'eau, l'air, lumière, température, éléments nutritifs, maladies et ravageurs). (C4)	Ils différencient les symptômes physiologiques de ceux dus aux ravageurs. (C2) Ils reconnaissent les principaux organismes nuisibles à déclaration obligatoire pour l'agriculture (organismes de quarantaine). (C3)	

		Ils expliquent la biologie et le cycle des ravageurs (p. ex. acariens, insectes, bactéries, champignons, virus). (C2)	
a3.5	Ils prennent des mesures pour assurer un apport optimal en éléments nutritifs. (C3)	Ils décrivent les bases des relations chimiques dans le sol et les plantes. (C2) Ils décrivent les propriétés des éléments nutritifs importants pour le développement des plantes (y compris oligo-éléments). (C2) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Décrire les différences de dégradabilité des produits phytosanitaires et les délais d'attente correspondants et analyser la compatibilité avec les plantes (C2) Expliquer à l'aide d'exemples le mécanisme de formation des résistances aux produits phytosanitaires et proposer des mesures pour éviter ces résistances (C3) Expliquer l'importance de l'accumulation et de la dégradabilité des produits phytosanitaires (bilan environnemental) (C2)	
a3.6	Ils utilisent, lorsque c'est nécessaire, des produits phytosanitaires selon les bonnes pratiques agricoles et les dispositions légales. (C3) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Choisir à l'aide de la documentation adaptée les herbicides appropriés pour réguler les adventices et calculer la quantité exacte de produits et d'eau (C3) Décrire la législation en matière de protection de l'environnement et de la santé ainsi qu'en matière de sécurité au travail, relever sur les étiquettes ou dans	Ils nomment les dispositions légales et les mesures de sécurité pour l'utilisation de produits phytosanitaires. (C1) Ils décrivent les différents types de produits phytosanitaires ainsi que leurs domaines d'utilisation. (C2) Ils décrivent les modes d'action des produits phytosanitaires. (C2) Ils décrivent l'influence des produits phytosanitaires sur les êtres humains et l'écosystème. (C2) Objectifs du permis produits phytosanitaires :	

	la documentation appropriée les dispositions concernant l'emploi des produits phytosanitaires et les appliquer correctement (C3) Expliquer et respecter les prescriptions concernant les zones de protection des eaux, les eaux et les surfaces imperméabilisées ainsi que d'autres restrictions d'emploi possibles (C3) En cas d'accident lié à des produits chimiques, appliquer la règle ORA (Observer, Réfléchir, Agir), prodiguer les premiers soins conformément à la fiche d'urgence et recourir aux moyens appropriés (C3) → Remarque : également applicable p. ex. aux désinfectants Mélanger les produits phytosanitaires en toute sécurité et appliquer le produit dans les règles avec la technique appropriée (C3) Décrire à l'aide d'une documentation le mode d'action des produits phytosanitaires et les employer en conséquence dans les meilleures conditions et au meilleur moment (C3)	Comparer l'emploi de produits phytosanitaires aux autres mesures possibles et justifier une lutte directe contre les adventices (C4) Choisir à l'aide de la documentation adaptée les herbicides appropriés pour réguler les adventices et calculer la quantité exacte de produits et d'eau (C3) Citer les risques environnementaux pour l'eau et les organismes non-cibles dus à l'emploi de produits phytosanitaires (C1) Expliquer les voies d'entrée dans l'eau ainsi que les situations où l'emploi de produits phytosanitaires porte atteinte à de très nombreux organismes non-cibles (C2) → Remarque : (peut aussi être lié au sol, à l'érosion, au lisier) Relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les informations sur les dangers et les conditions à respecter et expliquer les restrictions d'emploi d'un produit au choix (C3) Décrire la législation en matière de protection de l'environnement et de la santé ainsi qu'en matière de sécurité au travail, relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les dispositions concernant l'emploi des produits phytosanitaires et les appliquer correctement (C3) Expliquer et respecter les prescriptions concernant les zones de protection des eaux, les eaux et les surfaces imperméabilisées ainsi que d'autres restrictions d'emploi possibles (C3) Citer les services spécialisés compétents pour les questions juridiques et techniques ainsi que pour les accidents (C1) Expliquer les notions suivantes: obligation de diligence, principe de précaution, principe de causalité et coûts externes dans l'emploi de produits phytosanitaires (C2)	

		En cas d'accident lié à des produits chimiques, appliquer la règle ORA (Observer, Réfléchir, Agir), prodiguer les premiers soins conformément à la fiche d'urgence et recourir aux moyens appropriés (C3) → Remarque : également applicable p. ex. aux désinfectants Ils décrivent les interdictions et les restrictions d'utilisation des produits phytosanitaires conformément aux bases légales. (C2)	

Compétence opérationnelle a4 : Préserver la fertilité du sol

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture préservent la fertilité du sol. Ils sont conscients de l'importance d'un sol sain comme base de vie et de production. Lors de leurs tâches quotidiennes, ils agissent de manière responsable, prévoyante et soigneuse.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture déterminent l'état actuel du sol avec un test à la bêche et/ou avec une analyse de sol. Ils évaluent la qualité et la fertilité du sol. Selon les besoins, ils déterminent et effectuent les soins et travaux du sol nécessaires. En font partie les mesures qui évitent l'érosion et la perte en éléments nutritifs, favorisent la formation de l'humus et évitent la dégradation de celui-ci. Ils agissent également contre la compaction du sol et favorisent durablement la vie du sol et de ses microorganismes.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
a4.1	Ils effectuent un test à la bêche et évaluent l'état de santé du sol (p. ex. : compactage) (C3)	Ils effectuent un test à la bêche, l'analysent et en déduisent des mesures de travail du sol. (C4) Ils décrivent la démarche correcte pour le prélèvement d'échantillons de sol. (C2) Ils décrivent les caractéristiques d'un sol fertile. (C2)	

a4.2	Ils évaluent la fertilité du sol sur la base des analyses de sol et de leurs observations et en déduisent des mesures pour la fertilisation du sol. (C4)	Ils décrivent les différentes méthodes / types d'analyses du sol et leurs domaines d'applications (par ex. : analyse de base, analyse des oligo-éléments, analyses complémentaires). (C2) Ils interprètent des résultats de laboratoire à l'aide d'exemples et en déduisent la quantité optimale de fertilisants (exemples simples). (C4)	
a4.3	Ils mettent en œuvre des mesures appropriées pour éviter l'érosion et la perte en éléments nutritifs. (C3)	Ils expliquent les principaux cycles des éléments (p. ex. : cycle de l'azote, cycle du phosphore). (C2) Ils expliquent l'importance de la fixation de l'azote (C2) Ils expliquent les raisons de la perte d'éléments nutritifs par l'érosion, le lessivage et la volatilisation. (C2) Ils décrivent les effets des pertes d'éléments nutritifs sur le sol, les plantes et l'écosystème. (C2) Ils démontrent les problèmes causés par l'érosion dans un contexte local et global (p. ex. perte de surfaces de production, produits phytosanitaires dans les eaux, dommages aux infrastructures). (C2) Ils décrivent les effets des changements climatiques sur le risque d'érosion. (C2) Ils énumèrent des mesures permettant de prévenir l'érosion. (C1) Ils expliquent la signification du bilan de fumure pour l'environnement et la possibilité de minimiser la perte en éléments nutritifs. (C2)	
a4.4	Ils favorisent la formation d'humus par des mesures ciblées (p. ex. apport de matière organique, les engrais verts, travail de conservation du sol). (C3)	Ils expliquent à l'aide d'exemples le processus de dégradation des substances organiques. (C2)	

		Ils décrivent le processus de formation de l'humus à l'aide du cycle du carbone. (C2)	
a4.5	Ils effectuent les travaux de sol adéquats pour minimiser la dégradation de l'humus (p. ex. : travail de conservation du sol, travail sans labour). (C3)	Ils expliquent les effets des différentes machines lors du travail du sol. (C2)	
a4.6	Ils effectuent des mesures qui évitent la compaction du sol (p. ex. : par l'utilisation de machines appropriées). (C3)	Ils décrivent les effets des machines et des appareils sur le sol. (C2) Ils décrivent l'utilité et la procédure pour l'emploi approprié et respectueux des machines. (C2) Ils nomment les possibilités d'assainissement d'un sol compacté et d'une zone humide. (C1)	
a4.7	Ils choisissent des machines appropriées pour la préparation du lit de semences ou de plantation. (C3)		
a4.8	Ils effectuent des mesures de soins qui ménagent et promeuvent la vie du sol (y compris les microorganismes) (p. ex. : vers de terre, compost, cultures intercalaires, engrais verts) (C3)	Ils expliquent les effets des différentes mesures sur la vie du sol et les microorganismes. (C2) Ils décrivent les effets des différents engrais sur la vie du sol. (C2) Ils formulent différentes approches et possibilités pour favoriser de manière ciblée la vie du sol. (C2)	

Domaine de compétences opérationnelles b : Entretien et utilisation de l'infrastructure technique

Compétence opérationnelle b1 : Entretenir les installations et les bâtiments de l'exploitation agricole

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont responsables de l'entretien de l'ensemble des installations[1] et bâtiments[2] de l'exploitation agricole. Ils assurent leur bon fonctionnement dans leur travail quotidien. Ils s'efforcent de les optimiser selon leurs besoins et favorisent si possible les énergies renouvelables. De plus ils recherchent activement la collaboration avec d'autres exploitations du voisinage pour utiliser des ressources communes.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture définissent leurs besoins et possibilités d'optimisation de leur entreprise en lien avec les installations et les bâtiments. Ils tiennent compte des différents aspects comme l'écologie, la sécurité, l'ergonomie, l'économie, la grandeur de l'exploitation ainsi que des prescriptions légales. Ils entretiennent les différents bâtiments et installations de l'exploitation de façon professionnelle. Ils veillent à un environnement sûr en matière d'électricité, à l'utilisation économique de l'énergie et des matériaux, à la réduction des émissions ainsi qu'à leur sécurité personnelle.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
b1.1	Ils définissent, en collaboration avec la direction de l'exploitation, les besoins de l'exploitation au niveau énergétique, sécurité, ergonomique et écologique en fonction de la taille de l'exploitation et des différentes bases légales (Quels bâtiments et installations ai-je en ma possession ? Quels sont mes besoins ?) (C3) Ils réduisent les émissions dans l'air et l'eau ainsi que les nuisances sonores en exploitant correctement et en entretenant de manière appropriée les installations et les bâtiments. (C3) Objectifs du permis produits phytosanitaires :	Ils recherchent les prescriptions légales utiles pour l'entretien et l'utilisation des installations et des bâtiments. (C3) Ils expliquent les exigences en matière d'entretien durable, efficient et pauvre en émissions des bâtiments. (C2) Ils appliquent le climat-check et l'énergie-check à leur exploitation. (C3) Ils citent les différentes énergies renouvelables et leurs domaines d'utilisation. (C1) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Choisir et utiliser l'équipement de sécurité qui convient lors de l'emploi des produits	Ils appliquent les principes de la sécurité au travail et de l'ergonomie (p. ex. équipement personnel de sécurité, protection de la santé, soulever et porter des charges). (C3)

[1] Font partie des installations : Les installations d'irrigation, d'écoulement, d'aération, de chauffage, solaires, d'éclairage, de sécurité (p. ex.: Alarme CO2), de chauffage, de refroidissement et de sécurité incendies.

[2] Font partie des bâtiments : les serres, écuries, remises, frigos, cave, espaces sociaux, espaces de vente, places de lavage ainsi que les locaux de stockage de fourrage et les fosses à purin.

	Choisir et utiliser l'équipement de sécurité qui convient lors de l'emploi des produits chimiques pour protéger la santé (peau, yeux, voies respiratoires) (C3)	chimiques pour protéger la santé (peau, yeux, voies respiratoires) (C3)	
b1.2	Ils décrivent l'état actuel des bâtiments et des installations ainsi que leur utilité et proposent des améliorations. (C3)	Ils décrivent la fonction des installations et des bâtiments typiques du champ professionnel de l'agriculture. (C2)	
b1.3	Ils entretiennent les bâtiments de leur exploitation en respectant les mesures de sécurité (p. ex : changer les éclairages, nettoyer, changer les fusibles). (C3)	Ils expliquent les différents types de matériaux et leurs propriétés à disposition pour l'entretien (p. ex.: bois, huile, béton). (C2) Ils différencient les plans et produits de nettoyage selon leur domaine d'application et appliquent des mesures d'économie d'eau. (C2) Ils expliquent les différentes prescriptions légales en relation avec la sécurité au travail et à l'utilisation de l'électricité. (C2)	
b1.4	Ils entretiennent les installations techniques de l'exploitation selon le mode d'emploi et en respectant les conditions de sécurité (tous les métiers) (C3) *Par exemple :* • *Pompes / eau : nettoyer et changer les filtres* • *Frigos : nettoyer le condensateur, ailettes de refroidissement* • *Séchoir : contrôler les courroies* • *Sécurité : évaluer les installations de sécurité de son exploitation*	Ils décrivent les fonctions mécaniques fondamentales pour le champ professionnel de l'agriculture ainsi que les installations techniques pertinentes (p. ex. : installations hydrauliques, entraînements par courroie ou chaîne, moteurs électriques, frigos, installations de sécurité (FI), stockage) (C2)	
b1.5	Ils entretiennent les installations spécifiques de l'exploitation de manière professionnelle et en respectant les mesures de sécurité (p.	Ils décrivent les bases mécaniques des installations spécifiques à la branche de l'exploitation. (C2)	

	ex. : systèmes d'irrigation, installation de traite, systèmes d'affourragement, protection contre les intempéries). (C3) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Entreposer les produits phytosanitaires dans des endroits appropriés et sécurisés et utiliser ou éliminer dans les règles les restes de produits (C3) Indiquer et appliquer les précautions d'emploi des produits phytosanitaires, notamment entreposage et préparation, épandage et application, entretien et travaux de suivi (C3) Entretenir, entreposer et éliminer les équipements de protection dans les règles (C3) Choisir et utiliser les agents extincteurs spécifiques aux produits phytosanitaires pour lutter contre les incendies (C3) Nettoyer les pulvérisateurs et les filtres en des endroits appropriés et éliminer les résidus de produits, l'eau de rinçage et les emballages conformément aux prescriptions (C3) Entretenir les pulvérisateurs conformément au mode d'emploi (C3)	Objectifs du permis produits phytosanitaires : Entreposer les produits phytosanitaires dans des endroits appropriés et sécurisés et utiliser ou éliminer dans les règles les restes de produits (C3) Entretenir, entreposer et éliminer les équipements de protection dans les règles (C3) Choisir et utiliser les agents extincteurs spécifiques aux produits phytosanitaires pour lutter contre les incendies (C3) Nettoyer les pulvérisateurs et les filtres en des endroits appropriés et éliminer les résidus de produits, l'eau de rinçage et les emballages conformément aux prescriptions (C3) Entretenir les pulvérisateurs conformément au mode d'emploi (C3)	
b1.6	Ils expliquent et coordonnent les travaux de réparation et d'entretien avec des spécialistes externes. (C3)	Ils décrivent les travaux d'entretien sur l'exploitation qui doivent être réalisés périodiquement. (C2)	

Compétence opérationnelle b2 : Entretenir les véhicules, les machines et le petit matériel agricoles

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture entretiennent leurs véhicules[3], leurs machines[4] et le petit matériel[5] afin de pouvoir les utiliser en toute sécurité. Pour cela ils utilisent leurs compétences manuelles et leurs connaissances techniques. Cela comprend de définir quel travail peut être réalisé par ses soins ou quand est-ce qu'il est nécessaire de mandater un professionnel.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture effectuent de simples travaux sur métal afin de réparer des défectuosités telles que des fentes et des déformations. Ils entretiennent les véhicules agricoles, les machines et le petit outillage. Pour ce faire, ils suivent les modes d'emploi et respectent les prescriptions de sécurité. Lors de défectuosités ou dérangements ils identifient l'erreur et effectuent eux-mêmes les réparations simples. Ils stockent les produits utiles à l'entretien et aux réparations (par ex. : huiles, gaz, carburants ou peintures) en toute sécurité, les recyclent ou les éliminent de manière appropriée.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
b2.1	Ils effectuent de petits travaux sur métal comme limer, scier, percer et souder (connaissances de base). (C3)	Ils décrivent les propriétés, comportement et domaine d'utilisation des différents types de métaux. (C2) Ils expliquent l'utilisation ainsi que les règles de sécurité des machines pour le travail du métal. (p. ex.: poste à souder, perceuse) Ils effectuent de simples travaux sur métal, comme limer, scier, percer et souder (connaissances de base). (C3)	
b2.2	Ils entretiennent les véhicules agricoles spécifiques selon le mode d'emploi et dans le respect des mesures de sécurité. (C3) *Par exemple* • *Remplir le niveau des liquides*	Ils décrivent les pièces et travaux d'entretien des véhicules spécifiques au champ professionnel de l'agriculture. (C2) Ils expliquent le rôle et les travaux d'entretien de certaines pièces des véhicules (démarreur, radiateur, alternateur, batterie, pneus). (C2)	

[3] Font partie des véhicules : tracteurs, élévateurs, véhicules de récolte automatiques, remorques, monoaxe, transporteur, faucheuse à deux essieux.

[4] Font partie des machines : machines pour le travail du sol, pulvérisateurs, machines de récolte, outils hydrauliques.

[5] Font partie du petit matériel : tronçonneuse, débroussailleuse, motofaucheuse, matériel de taille.

	• *Nettoyer les filtres à air* • *Nettoyer les batteries et les changer, contrôler les batteries à eau* • *Effectuer les vidanges* • *Contrôler les dispositifs de sécurité* • *Changer les pièces d'usure* • *Contrôler les installations électriques (éclairages, clignotants, essuie-glace, etc.)* • *Nettoyer le frigo* • *Changer une roue*	Ils expliquent le fonctionnement de base et les travaux d'entretien typiques de différents types de moteurs. (C2) Ils expliquent le principe de la transmission de force ainsi que le principe des systèmes de freinage. (C2)	
b2.3	Ils entretiennent les machines agricoles spécifiques selon le mode d'emploi et dans le respect des mesures de sécurité. (C3) *Par exemple :* • *Graisser les machines* • *Laver et entretenir les machines* • *Changer les pièces d'usure*	Ils décrivent les pièces, fonctions et travaux d'entretien des machines spécifiques au champ professionnel de l'agriculture. (C2)	
b2.4	Ils entretiennent l'outillage agricole spécifique selon le mode d'emploi et dans le respect des mesures de sécurité. Objectifs permis produits phytosanitaires : Déterminer selon les instructions la pression correcte par rapport à la taille de la buse, à la vitesse de déplacement de l'engin et à la quantité épandue pour éviter les pertes et atteindre le maximum d'efficacité avec le minimum de substances actives (C3) Calculer la quantité à appliquer et la concentration correcte de la bouillie et éviter les résidus (C3)	Objectifs permis produits phytosanitaires : Expliquer le fonctionnement ainsi que les avantages et inconvénients des différents pulvérisateurs (C2) Déterminer selon les instructions la pression correcte par rapport à la taille de la buse, à la vitesse de déplacement de l'engin et à la quantité épandue pour éviter les pertes et atteindre le maximum d'efficacité avec le minimum de substances actives (C3)	Ils utilisent une tronçonneuse de manière correcte et sûre. (C3)

		Calculer la quantité à appliquer et la concentration correcte de la bouillie et éviter les résidus (C3)	
b2.5	Ils identifient les défectuosités ainsi que les dégâts et effectuent des réparations simples. (C3) *Par exemple :* • *Changer une fiche d'éclairage à l'aide d'un mode d'emploi* Objectifs permis produits phytosanitaires : Éviter dérive, évaporation et ruissellement lors de l'épandage des produits phytosanitaires (C3)	Ils expliquent les causes des défectuosités à l'aide d'exemples typiques. (C2) Ils décrivent le processus pour remédier aux défectuosités et/ou aux dégâts à l'aide d'exemples typiques. (C2) Objectifs permis produits phytosanitaires : Éviter dérive, évaporation et ruissellement lors de l'épandage des produits phytosanitaires (C3)	
b2.6	Ils stockent correctement les produits utilisés pour l'entretien et la réparation des machines (p. ex. : huiles, gaz, carburants, peintures). (C3) Ils éliminent et recyclent selon les dispositions légales les produits utilisés pour l'entretien et la réparation des machines (p. ex. : huiles, gaz, carburants, peintures). (C3)	Ils expliquent les propriétés des produits d'entretien et leurs applications. (C2) Ils expliquent comment stocker les produits d'entretien de manière sûre et les éliminer de manière écologique. (C2)	

Compétence opérationnelle b3 : Utiliser les véhicules et les machines agricoles

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture maîtrisent les véhicules et machines qu'ils utilisent dans leur travail quotidien. Ils se tiennent aux prescriptions légales du trafic agricole routier. Ils veillent à une conduite sûre et efficiente. Ils utilisent les moyens techniques de façon sûre et responsable.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture utilisent les véhicules et machines spécifique au champ professionnel selon les instructions. Il s'agit en particulier du tracteur, de l'élévateur, des automoteurs de récolte, des accessoires des remorques et monoaxes. Ils conduisent les véhicules en toute sécurité, tant sur la route que sur des terrains difficiles. Ils effectuent, dans le cadre de leur formation, l'examen de conduite d'engins de manutention (agriculteurs CFC R1 et R4, cultures spéciales R1 et S1/S2).

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
b3.1	Ils mettent en service les véhicules et machines de l'exploitation selon les instructions. (C3)	Ils décrivent les fonctionnalités et instruments de contrôle des véhicules agricoles. (C2) Ils expliquent les bases de fonctionnement des différents systèmes des véhicules et des machines (systèmes hydrauliques, 4 roues motrices, blocage de différentiel, boite à vitesses, freins). (C2)	
b3.2	Ils conduisent les véhicules agricoles de façon sûre sur la route. Ils respectent les prescriptions légales et veillent à une conduite efficiente. (C3)	Ils nomment les bases légales de la conduite des machines agricoles dans le trafic (longueur, largeur, poids, charge par essieu). (C1) Ils décrivent les bases physiques en lien avec les dangers (distance de freinage, loi sur les leviers). (C2) Ils recherchent les coûts imputés aux véhicules dans les frais courants de l'exploitation. (C3) Ils expliquent l'importance des coûts machines en relation avec les charges de structure totales et les mesures possibles pour réduire les coûts (p. ex. communautés de machines). (C2) Ils décrivent les bases d'une conduite économe en carburant. (C2)	Ils sécurisent les remorques agricoles en tenant compte des prescriptions légales et des principes physiques. (C3) Ils appliquent les mesures de sécurité lors de la conduite des véhicules agricoles en tenant compte des prescriptions légales. (C3)

b3.3	Ils conduisent des véhicules agricoles en toute sécurité dans des conditions difficiles dans les champs. Ils respectent les prescriptions légales et veillent à une conduite efficiente et ménageant le sol. (C3)		
b3.4	Ils conduisent les engins de manutention spécifiques à l'exploitation de façon sûre. (C3)		Ils effectuent l'examen de conduite d'engins de manutentions. (C3)

Compétence opérationnelle b4 : Utiliser les instruments et les outils de l'agriculture de précision

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont prévoyants et ils identifient à temps les défis à venir. Ils recherchent des solutions innovantes et utilisent à cet effet des instruments et des outils numériques.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture échangent régulièrement au sein de la branche des idées et des projets innovants de l'agriculture de précision. Ce faisant, ils examinent les domaines d'application pour leur exploitation. Ils recueillent les données de production à l'aide d'outils numériques. L'évaluation se fait également de manière digitale. Dans la mesure du possible, ils équipent leurs véhicules et leurs machines avec des applications numériques telles que le GNSS ou l'ISOBUS.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
b4.1	Ils recherchent de nouvelles approches et technologies dans le domaine de l'agriculture de précision et en déduisent les domaines d'application possibles pour leur exploitation. (C4)	Ils décrivent les possibilités de l'agriculture de précision à l'aide d'exemples actuels et innovants (p. ex. l'utilisation de drones pour la protection des plantes ou la lutte robotisée contre les adventices). (C2). Ils décrivent le mode de fonctionnement et les possibilités d'utilisation de l'agriculture de précision (p. ex. système de positionnement par satellite (GNSS)). (C2) Ils expliquent comment les systèmes d'agriculture de précision permettent de réduire l'utilisation d'énergie et de ressources. (C2)	

b4.2	Ils collectent des données de production et de santé au moyen d'outils numériques (production végétale ou animale) et les évaluent. (C3)	Ils expliquent des exemples d’outils numériques pour l’évaluation des données de production et de santé. (C2)	

Domaine de compétences opérationnelles c : Organisation et communication dans l'environnement de l'exploitation

Compétence opérationnelle c1 : Planifier et organiser son propre travail dans l'exploitation agricole

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture planifient leurs tâches de façon autonome et responsable. Pour ce faire, ils ont une bonne compréhension des enjeux sur l'exploitation. Ils comprennent les exigences les plus diverses et utilisent judicieusement les ressources humaines et techniques disponibles. Lorsque c'est possible, ils utilisent des moyens digitaux pour l'organisation du travail.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture formulent les objectifs qu'ils aimeraient réaliser dans le cadre de leur mandat. Ils veillent à avoir compris correctement le mandat attribué et questionnent le chef d'exploitation lors d'incertitudes. Ils définissent les procédures adéquates et envisagent des alternatives possibles. Sur cette base, ils préparent le matériel nécessaire. Puis ils définissent les ressources en personnel et en temps. Ils consignent les résultats de leur planification et de leur organisation à l'aide d'un outil approprié.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
c1.1	Ils formulent leurs propres objectifs pour le mandat reçu et questionnent le chef d'exploitation lorsqu'il y a des incertitudes (p. ex. : qu'est-ce qui doit être réalisé à la fin ?). (C2)	Ils nomment les différents éléments d'un mandat (qui, quoi, quand, comment, où). (C1) Ils décrivent les bases de l'organisation du travail (p. ex. : formulation d'objectifs, procédures, critères d'évaluation, facteurs d'influence, etc.) (C2) A l'aide d'exemples, ils déterminent les besoins en temps et les ressources nécessaires pour un mandat simple. Ils se réfèrent à des normes et des directives pertinentes (p. ex. : normes de travail à la surface, mémento agricole, fiches techniques Agridea). (C3)	
c1.2	Ils définissent les manières de procéder adéquates et les alternatives possibles (p. ex. à l'aide d'une check-list) et sur cette base préparent le matériel et les ressources nécessaires. (C3)		
c1.3	Ils définissent les ressources en personnel et estiment le temps nécessaire à la réalisation du mandat qui leur a été attribué ou pour une équipe. (C3)	Ils utilisent des techniques de travail efficientes pour la planification d'une tâche. (C3)	

c1.4	Ils conservent le résultat de la planification et de l'organisation à l'aide d'outils appropriés (en particulier numériques). (C3)	Ils utilisent des outils d'organisation numériques dans des exemples de mandats. (C3)	
c1.5	Ils réfléchissent au travail effectué (par ex.: ai-je travaillé de façon efficiente, durable ? Est-ce que je peux améliorer quelque chose la prochaine fois ? y a-t-il des alternatives ?). (C3)		

Compétence opérationnelle c2 : Instruire et encadrer le personnel de l'exploitation agricole

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont, selon les exploitations, responsables d'autres collaborateurs. Ils perçoivent les besoins des collaborateurs et s'assurent que ceux-ci peuvent effectuer le mandat donné de façon ciblée et avec un bon résultat sur le plan qualitatif. Ils se distinguent par une communication claire et une approche respectueuse.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture composent leur équipe selon le mandat. Ils instruisent les collaborateurs en expliquant les tâches correctement et en répondant aux questions. Ils attirent particulièrement l'attention sur les mesures de sécurité et de protection de la santé. Ils contrôlent le respect de ces règles. Après la réalisation du mandat, ils vérifient la qualité du travail et donnent un feedback constructif. Lors de conflits, ils cherchent rapidement le dialogue et s'efforcent de trouver une solution commune. Si nécessaire, ils expliquent au collaborateur son contrat de travail ou son décompte de salaire.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
c2.1	Ils constituent une équipe adaptée au mandat reçu. (C3)	Ils décrivent les bases d'une bonne instruction et l'appliquent dans le cadre d'un jeu de rôle. (C3)	
c2.2	Ils instruisent les collaborateurs et expliquent le mandat de façon compréhensible. (C3) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Donner des instructions claires et complètes à d'autres personnes (C3)		

	Contrôler les travaux effectués et en évaluer l'exécution conforme aux instructions (C3)		
c2.3	Ils répondent aux questions des collaborateurs de façon compréhensible et intelligible. (p. ex.: Pourquoi est-ce que nous procédons ainsi?). (C3)		
c2.4	Ils instruisent les collaborateurs en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Ils vérifient le respect des prescriptions. (C3) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Indiquer les risques dus à l'exposition aux produits phytosanitaires au travail et suivre les prescriptions (C3) Évaluer la dangerosité des substances indiquée sur les étiquettes et les notices d'emballage et prendre les mesures de protection prescrites (C3) Indiquer et mettre en œuvre les mesures suivant le principe S.T.O.P. (Substitution de la substance dangereuse, mesures Techniques, mesures Organisationnelles, mesures et équipement de Protection individuelle EPI) (C3) Indiquer clairement à d'autres personnes les mesures permettant d'éviter les accidents, les atteintes à la santé et les empoisonnements des personnes, des animaux et de l'environnement, et leur expliquer leur mise en œuvre (C3)	Ils expliquent les prescriptions légales pertinentes de la sécurité au travail et de la protection de la santé (SPAA, CFST). (C2) Ils démontrent à l'aide d'exemples du champ professionnel les dangers et risques possibles ainsi que les mesures préventives adéquates. (C2) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Décrire les voies d'absorption dans le corps humain (voie orale, voie cutanée, inhalation) et les éventuels dommages pour la santé (C2) Expliquer la différence entre risque aigu et risque chronique (C2)	
c2.5	Ils évaluent le travail effectué sur les plans quantitatifs et qualitatifs, interviennent si nécessaire et donnent un feedback constructif. (C4)	Ils décrivent les règles du feedback et les appliquent à des exemples concrets. (C3)	

c2.6	Ils expliquent un contrat de travail et un décompte de salaire à des collaborateurs ainsi que les droits et obligations qui en découlent. (C3)	cf. plan d'étude cadre ECG.	

Compétence opérationnelle c3 : Saisir et mettre à jour les données structurelles de l'exploitation agricole

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont responsables de la saisie et de la mise à jour des données exigées par la loi, par ex. : en lien avec les prestations écologiques requises (PER). Ils sont sensibilisés au contexte de la politique agricole et ils sont conscients de l'importance des mesures de politique agricole sur leur exploitation.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture élaborent le bilan de fumure pour leur exploitation et l'interprètent. Ils rassemblent les données et informations pertinentes pour les mesures de politique agricole et les transmettent aux services compétents. Ils utilisent à cet effet les outils numériques appropriés

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
c3.1	Ils élaborent le bilan de fumure de leur exploitation. (C3)	Ils expliquent les objectifs du bilan de fumure (p. ex. Suisse-Bilanz) dans le contexte des mesures de politique agricole. (C2) Ils démontrent les principes de base du bilan de fumure (p. ex. : Suisse-Bilanz). (C2) Ils présentent et expliquent les flux des éléments fertilisants de l'entreprise. (C2)	
c3.2	Ils interprètent le bilan de fumure calculé pour leur exploitation (p. ex. : Est-ce que les exigences PER sont remplies ?) et proposent des mesures si nécessaire. (C4)		

c3.3	Ils rassemblent les informations pertinentes pour les mesures de politique agricole (p. ex.: paiements directs) et les communiquent aux autorités compétentes. (C3)	Ils décrivent les objectifs, dispositions et conditions préalables pour remplir les PER (C2) Ils décrivent les catégories de surface et leur signification. (C2)	
c3.4	Ils rassemblent des données requises pour d'autres mesures légales (p. ex.: protection des eaux, production primaire, trafic des animaux). (C3)	Ils expliquent les principales exigences posées à l'agriculture suisse au niveau des lois, des stratégies et des plans d'action. (C2)	
c3.5	Ils mettent à jour les données structurelles et de l'exploitation à l'aide de moyens digitaux. (C3)	Ils utilisent les outils numériques à disposition dans le domaine de la gestion d'exploitation. (C3)	

Compétence opérationnelle c4 : Communiquer avec les différents interlocuteurs de l'agriculture

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont amenés, au quotidien à répondre aux interpellations des acteurs les plus divers. Leur cercle de contacts s'étend des collaborateurs de l'exploitation (membres de la famille, employés, chef d'exploitation), jusqu'aux acteurs externes comme les clientes et clients, commerçants, fournisseurs et contrôleurs qualité en passant par les promeneurs ou des représentants d'organisations d'intérêt général. Ils interagissent et communiquent de manière adaptée à la situation et avec assurance.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
c4.1	Ils acceptent les feedbacks des collaborateurs et leur communiquent un retour constructif. (C3) Ils perçoivent les besoins d'acteurs externes (p. ex. : clients, voisins, bailleur). (C3) Ils perçoivent les situations conflictuelles et réagissent de manière à trouver des solutions (p. ex. : lors	Ils décrivent les principaux aspects de la communication (p. ex. modèle des 4 oreilles) et d'une bonne présentation personnelle (C2) Ils affichent des comportements constructifs et orientés vers des solutions dans des situations de conflit. (p. ex. dans le cadre de jeux de rôle) (C3)	

	de situations bruyantes, traverser les parcelles voisines avec le tracteur). (C3)		
c4.2	Ils vendent leur production avec des arguments convaincants en adéquation avec la philosophie de l'entreprise. (C3)	Ils décrivent les bases du marketing et les appliquent à des exemples simples (C3)	
c4.3	Ils communiquent leurs souhaits et leurs besoins aux distributeurs ou aux fournisseurs de manière compréhensible. (C3) Ils utilisent les termes techniques corrects lors de la réception ou du contrôle des marchandises. (C3)		
c4.4	Ils expliquent les modes de production utilisés dans l'exploitation à des promeneurs ou à des représentants d'organisations d'intérêt général (p. ex. associations environnementales). (C3) Ils argumentent de manière correcte sur des thèmes de politique agricole. (C3)	Ils expliquent les objectifs et points forts des mesures et programmes actuels de politique agricole. (C2) Ils présentent les bases constitutionnelles d'importantes mesures de politique agricole (p. ex. art. 104/104a comme base pour les paiements directs). (C2) Ils démontrent des conflits d'objectifs dans la politique agricole à l'aide d'exemples actuels. (C2) Ils exposent des arguments pour et contre des sujets de politique agricole. (C2)	
c4.5	Ils demandent des renseignements aux autorités et clarifient les questions relatives aux droits et aux obligations. (C3)		

Compétence opérationnelle c5 : Calculer et présenter les recettes et les dépenses de l'exploitation agricole

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture exécutent des tâches simples dans le domaine de la comptabilité d'entreprise. Ils acquièrent ainsi un aperçu de la gestion financière d'une exploitation agricole. Cela les prépare à la formation supérieure de chef d'exploitation et par conséquent à une éventuelle reprise ultérieure de l'exploitation.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture vérifient, lors de la commande, la concordance des indications sur le bulletin de livraison et la facture. Ils contrôlent les justificatifs comptables, saisissent des écritures simples dans le système comptable de l'entreprise et classent les justificatifs dans un système de classement clair. Ils contrôlent en outre la réception des paiements et les éventuelles créances ouvertes. Pour calculer la fortune de l'entreprise (actifs), ils établissent un inventaire complet. Dans toutes leurs tâches, ils veillent à travailler de manière précise, minutieuse et bien structurée.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
c5.1	Ils vérifient la concordance des commandes entre livraison et facture. (C3)	Ils expliquent les éléments constitutifs d'un bulletin de livraison et d'une facture. (C2)	
c5.2	Ils contrôlent les justificatifs comptables avec soin et de manière précise. (C3)	Ils décrivent un processus type de commande et l'importance des justificatifs comptables. (C2)	
c5.3	Ils saisissent des écritures simples concernant les affaires courantes dans un système comptable (sans bouclement). (C3)	Ils expliquent la structure, le sens et le but d'une comptabilité, y compris les termes de base. (C2)	
c5.4	Ils contrôlent la réception des paiements (débiteurs) ainsi que les paiements effectués (créanciers). (C3)	Ils expliquent les termes débiteurs et créanciers à l'aide d'un exemple. (C2)	
c5.5	Ils établissent l'inventaire/fortune de l'entreprise pour le calcul des actifs et des passifs. (C3)	Ils décrivent différents types d'avoirs. (C2) Ils établissent un inventaire à l'aide d'un exemple pratique. (C3)	
c5.6	Ils préparent les données de l'exploitation nécessaires pour le bouclement comptable et les transmettent à la fiduciaire. (C3)	Ils expliquent à l'aide d'exemples pratiques la composition des charges et des produits. (C2) Ils interprètent un compte de pertes et profits simple. (C4)	

c5.7	Ils réalisent un calcul simple de marge brute. (C3)	Ils calculent une marge brute à l'aide d'un exemple pratique. (C4)	

Compétence opérationnelle c6 : Vérifier le respect des normes de qualité et de production de l'exploitation agricole et les documenter

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture contrôlent et documentent le respect des normes de qualité et des standards de production de leurs produits, en tenant compte également des exigences spécifiques des marques ou des labels. Ils sont conscients de l'importance d'un enregistrement minutieux pour l'assurance qualité et la traçabilité.

Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture rassemblent ou consultent les dispositions et directives pertinentes pour leurs produits. Ils expliquent aux collaborateurs ou aux personnes externes les exigences liées à leur produit et à leur mode de production. Ils remplissent les documents pour l'autocontrôle de manière fiable. Ils documentent les évènements importants arrivés lors du processus de production selon les directives de l'entreprise.

	Objectifs évaluateurs entreprise	**Objectifs évaluateurs école professionnelle**	**Objectifs évaluateurs cours interentreprises**
c6.1	Ils recherchent les différentes législations et directives pour une production sous label ou pour leur mode de production. (C3)	Ils expliquent les directives essentielles pour leur activité professionnelle (p. ex. loi sur les denrées alimentaires, loi sur l'agriculture, ordonnance bio, etc.). (C2)	
c6.2	Ils expliquent aux collaborateurs et personnes externes les bases légales, les standards et les particularités de leur produit (C3)	Ils expliquent les exigences et les particularités de différents labels et modes de production (p. ex. Bio, IP-SUISSE, Demeter, AOP) (C2) Ils rassemblent les chances et limites des principaux labels et modes de production dans un argumentaire (par ex. : Bio, IP-Suisse, Demeter, AOP) (C2) Ils décrivent les principes, l'approche globale de l'exploitation (économie circulaire) et les quatre principes de la production biologique.(C2) Ils décrivent le processus de reconversion en production biologique. (C2)	

c6.3	Ils remplissent les documents pour l'autocontrôle à l'aide d'outils digitaux ou sur papier (check listes). (C3)	Ils décrivent les objectifs et le processus de l'auto-contrôle. (C2)	
c6.4	Ils documentent les évènements importants lors du processus de production (p. ex.: animaux malades, accident, trafic des animaux & documents d'accom-pagnement) pour garantir la traçabilité. (C3) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Documenter l'utilisation des produits phytosanitaires (C3)	Ils expliquent l'utilité de la traçabilité et des pres-criptions légales correspondantes. (C2) Ils interprètent à l'aide d'exemple les relevés de l'exploitation. (C2) Objectifs du permis produits phytosanitaires : Documenter l'utilisation des produits phytosani-taires (C3)	

1.

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par [l'organisation du monde du travail signataire / les organisations du monde du travail] signataires. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du [date d'édiction de l'Orfo] sur la formation professionnelle initiale d'agricultrice / agriculteur avec certificat fédéral de capacité (CFC).

En cas de révision totale Orfo/Plan de formation
[Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.]

[Lieu, date]
Ortra AgriAliForm

Le président	La secrétaire générale
Loïc Bardet	Petra Sieghart

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le [date/cachet]

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue